

A Toulouse, le 11 Février 2015

## NAO 2015

### FO demande le report au second semestre

A la demande de la Direction, les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) de l'année 2015 vont débuter le Mercredi 18 février par la traditionnelle réunion de bilan.

Alors que nous n'avons aucune visibilité sur l'avenir du groupe, ce démarrage anticipé laisse présager une négociation tronquée, la Direction ayant même déjà envisagé la signature d'un PV de désaccord.

La politique contractuelle a toujours été notre ligne de conduite, mais plus les mois passent, plus la Direction réduit la marge de la négociation et impose ses décisions sans véritable concertation.

Nous avons donc décidé d'interpeller officiellement notre Direction et notre Fédération afin que ces Négociations Annuelles Obligatoires 2015 ne débutent que lorsque nous aurons toutes **les éléments financiers et sociaux** nous permettant de trouver un accord acceptable.

Nous vous tiendrons informés de la réponse de la Direction.

**Vous trouverez ci-joint une copie du courrier adressé  
à la Direction de Ressources Humaines de la société Latécoère.**



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE  
LATECOERE  
135 Rue de Périole  
B.P 25211  
31079 Toulouse Cedex 5**

A Toulouse, le 11 Février 2015

A l'attention de Mme L.DAUBERT  
Direction des Ressources humaines  
Société Latécoère

**Objet** : Négociation Annuelle Obligatoire 2015 (NAO)

Madame,

Le syndicat FO LATECOERE a été fortement surpris d'être convoqué pour le démarrage des Négociations Annuelles obligatoires 2015 que vous souhaitez clôturer en 3 réunions avant le 6 mars 2015, envisageant par avance la signature d'un PV de désaccord.

Sachant que cette négociation porte à la fois sur les salaires, et sur l'organisation du temps de travail, vous comprendrez qu'il est impensable de discuter, sachant que nous ne disposons pas encore du bilan financier du groupe.

Par ailleurs, comme il a été rappelé aux salariés par notre président du Directoire, la renégociation de la structure financière du groupe avec les nouveaux créanciers est loin d'être achevée.

Il est également important de préciser que les salariés n'auront connaissance du document de référence 2014 des salaires des hauts dirigeants et du conseil de surveillance que fin mars 2015.

Démarrer aujourd'hui cette « négociation », sous réserve que vous ayez réellement prévu de négocier, ne peut aboutir qu'à une impasse. Peu vous importe semble-t-il, puisque le PV de désaccord est déjà prévu dans votre planning ! Il n'est pas dans les habitudes de FO de travailler avec les Directions dans l'objectif de ne pas trouver un accord qui convienne aux deux parties.

Aujourd'hui dans le groupe Latécoère, et plus particulièrement dans l'Aérostructure, salariés et syndicats sentent une réelle menace sur leur emploi. S'ils sont prêts à bien des efforts pour assurer le redressement de la société, il ne faudrait cependant pas que la Direction utilise la peur des salariés pour leur faire accepter toutes les mesures d'austérité imaginables.

Afin d'assurer la paix sociale nécessaire au niveau du groupe, le syndicat FO Latécoère vous demande de reconsidérer votre planning, et de reporter au second semestre 2015 cette négociation afin que nous puissions venir à la table des négociations avec une idée claire sur les points d'accords possibles.

Vous remerciant par avance de nous tenir informés des suites que vous donnerez à notre demande, Veuillez agréer, Madame, nos sincères salutations.

*Pour le Syndicat FO LATECOERE*

*Yves DA COSTA  
Secrétaire du Syndicat FO Latécoère  
Délégué Syndical FO Latécoère*

**Copie** :

**M. Frédéric Michelland – Président du Directoire / M. Hervé Blanchard – DRH Groupes**  
**M. Frédéric Homez – Secrétaire Général de la Fédération FO Métaux**  
**M. Eric Ziegler – Secrétaire Général de l'USM FO Midi-Pyrénées**  
**Information aux salariés - Délégués Syndicaux FO Latélec & Latécoère services**